

suyantes qui furent pour ainsi dire ses premières à la tribune parlementaire ; elles expliquent toute sa vie : " Que m'importe, disait-il, quand les " droits du roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre " adresse soit remplie de protestations de dévouement, de respect et " d'amour ? Que m'importe que vous disiez : les prérogatives du roi sont " sacrées, si, en même temps, vous prétendez le contraindre dans l'usage " qu'il doit en faire." Mais la révolution de juillet arriva, et il fallut prêter serment au nouveau régime. Que devait faire l'orateur légitimiste, seul, en face d'un serment qui répugnait à sa conscience ? Alors, Berryer, pensant que le serment prêté entre les mains du souverain, ne saurait l'engager pour la discussion et la critique des actes du gouvernement, prêta serment sous toutes réserves, resta député et se trouva dès lors engagé dans cette voie d'opposition permanente, qu'il n'a plus quittée depuis. Maintenant, explique qui pourra, comment on reste fidèle à un gouvernement, auquel on a prêté serment, lorsqu'on le combat toute sa vie. Cependant, comme le remarque cet homme de rien, qui nous fournit bien des renseignements : à une époque où toute chose se toise à la mesure de l'intérêt matériel, Berryer n'aurait-il pas gagné à ne point sacrifier sa vie pour une cause perdue et à reprendre sa belle et lucrative carrière d'avocat ? Ne faut-il pas admirer ce beau, et maintenant, rare spectacle, celui d'un homme qui se décide à descendre dans l'arène pour soutenir, seul contre tous, une lutte sans relâche, sans résultats, peut-être même sans espérances ? Ce serment une fois prêté, la position du grand orateur ne devait pas plus facile, la tâche était rude et il était difficile d'élever la voix en faveur du passé, devant ceux-là mêmes qui l'avaient détruit. Aussi Berryer n'adopta pas ce mode de procéder, il sut agir avec plus de tactique ; dès l'abord, il prit l'initiative de toutes les propositions en faveur auprès des masses. Ainsi, il réclama énergiquement l'application du jury aux délits de la presse, la diminution du droit de timbre, l'extension de la loi municipale et la nomination des maires délégués à la commune, l'élargissement des droits électoraux et l'abolition du cens. Aussi devint-il bientôt non-seulement l'homme du parti vaincu, mais bien l'homme de tous les partis hostiles au gouvernement de juillet et bientôt la gauche tout entière finit par prendre sa part des triomphes de l'orateur, et subit l'irrésistible ascendant de son éloquence. En 1832, l'orateur légitimiste essaya de détourner le soulèvement tenté par la duchesse de Berry, dans la Vendée ; mais ses efforts sont infructueux, la duchesse refuse de suivre ses conseils, et lorsque les troubles éclatent, il est arrêté à Angoulême, livré aux tribunaux militaires, jusqu'à ce que la cour de cassation le remette sous la juridiction civile. Après quatre mois de détention préventive, M. Berryer passe devant la cour d'assises de Blois ; il est acquitté solennellement. En 1836, Berryer se transporta à Goeritz, pour voir Charles X, avant sa mort. Dans cette même année, Berryer, plein de désintéressement, comme avocat, obligé par ses hautes relations, de mener une existence somptueuse, se vit dans la nécessité de vendre sa terre d'Augerville. Mais une souscription volontaire de ses amis politiques et de ses admirateurs, lui rendit son domaine et sa fortune. En 1843, pour donner un nouveau gage de sa fidélité à son parti, M. Berryer se rendit à Belgrave-Square, présenter ses hommages. A son retour, il encourut, lui aussi, les félicitations de la Chambre, sans pouvoir les conjurer par sa parole ; mais comme on le forçait à donner une démission qui n'aurait d'ailleurs rien prouvé, il consentit à se soumettre à une réélection ; il gagna sa cause auprès des électeurs de Marseille, ville qu'il avait précédemment préférée à quatre autres qui l'avaient élu, et il reparut triomphant à la Chambre. En 1848, il fut nommé représentant, par le Département des Bouches du Rhône. Berryer vota alors pour le projet de décret sur le cautionnement des journaux, contre l'abolition de la peine de mort, contre le remplacement militaire, et pour la dissolution de l'Assemblée Nationale. Le comité électoral de la rue de Peitiers, comptait Berryer au nombre de ses membres, et il était un des chefs de cette majorité, formée par la coalition des anciens partis monarchiques et qui devait aboutir à la restauration de l'Empire. Il s'efforça aux derniers jours de prévenir un tel résultat, et on connaît sa résistance, du 2 décembre, dans la réunion du Xe arrondissement, où fut proclamée par l'Assemblée Nationale la déchéance du président. Mais toutes ses vigoureuses protestations n'aboutirent qu'à le faire conduire, lui et ses collègues, à Mazas. Depuis lors, Berryer n'oublia jamais le 2 décembre, et lorsqu'en 1854, il entra à l'Académie Française, il demanda et obtint la permission de ne pas se présenter devant l'empereur. Plus tard, dernièrement, Berryer, mourant, écrivit une lettre exprimant ses sympathies pour les victimes du 2 décembre, et approuvant les démonstrations qui ont troublé Paris, et dont nous avons parlé plus haut. Au milieu des agitations politiques, M. Berryer trouva encore le temps d'être le premier avocat du barreau de Paris. Il fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats en 1852. Parmi ses plaidoyers les plus célèbres, on cite ceux pour Laménais (1826), Châteaubriand (1833), André de Puylaubeau, Voyer d'Argenson (1834), le prince Louis-Napoléon (1840), le procès Larocnière, ses divisions pour Seguin contre Ouvrard, pour Castaing, Dehors, etc., etc., outre la défense de plusieurs journaux, entr'autres la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, le *Renouveleur*, le *Revenant*.

Dans sa vie privée M. Berryer, au dire de tous ceux qui l'ont connu était doux, facile, enjoué, expansif ; artiste de la tête aux pieds, passionné pour la musique, insoucieux d'avenir, jetant l'argent par les fenêtres et jouissant largement du droit que la nature lui avait donné de se passer d'étude et de travail. Il était aussi très-généreux et on rapporte de lui

que lorsque Dehors qu'il avait réussi après trois procès à arracher à une condamnation capitale, aussitôt rendu à la liberté s'empressa d'accourir avec son fils et sa fille, chez son sauveur à qui il offrit un paquet de billets de banque, fruit de ses économies, Berryer par un de ces instincts de générosité qui le caractérisaient, divisa le paquet en deux parts, présenta l'une à la fille pour sa dot et l'autre au jeune homme pour qu'il lui fût permis de compléter son éducation. Tel était l'homme que la France pleure aujourd'hui, que le monde entier vient de perdre.

A toutes les nécrologies européennes de l'année, s'ajoutent encore dans le dernier mois les décès de M. Empis, l'un des quarante de l'Académie Française, qui laisse vacant le trente-deuxième fauteuil de cette illustre assemblée et de M. Charles Bataille, écrivain léger et humoristique, plein de verve et d'esprit. Dans une de ces lettres mirobolantes dont il a le secret Victor Hugo lui écrivait un jour : quand on a votre talent, on ne doit pas s'appeler *Bataille*, mais *Victoire* ! " Victoire, répondit ingénument et finement le jeune écrivain, c'est le nom de ma cuisinière ! " C'était faire tomber de haut le poète aux superbes antithèses.

M. Empis, né en 1795, débata par des librettos d'opéra. Il écrivit un bon nombre de tragédies lyriques et de comédies, dont quelques unes eurent un succès de vogue. En 1847, il remplaça M. Jouy à l'Académie française, et en 1857 il remplaça M. Arsène Houssaye, comme directeur de la comédie française. Il fut remplacé lui-même dans cette charge par M. Edouard Thierry en 1859, et obtint peu après celle d'inspecteur général des bibliothèques.

En Canada, nous avons perdu depuis notre dernière livraison, M. le juge Smith, ancien ministre, et M. Médéric Marchand, jeune avocat qui avait rempli plusieurs fonctions publiques, entr'autres celle de substitut du procureur-général dans plusieurs districts, et celle plus modeste, mais non moins utile de secrétaire-trésorier du bureau des écoles catholiques de Montréal.

M. Smith fut fait procureur-général en 1844, à la veille de l'élection générale qui suivit d'assez loin, comme on sait, la résignation de MM. Baldwin et Lafontaine et de leurs collègues sous Lord Metcalfe. Vers la fin de l'administration Viger-Draper, dont il avait fait partie et dont MM. Viger et Draper se retirèrent eux-mêmes l'un après l'autre assez longtemps avant sa chute, M. Smith fut fait juge et remplacé comme procureur-général par M. Badgley. Depuis quelques mois seulement M. Smith avait obtenu sa retraite et il était de retour d'Europe depuis quelques semaines lorsque la mort l'a frappé. C'est donc encore un des acteurs de la grande lutte constitutionnelle qui suivit l'union des Canadas, qui disparaît de la scène de ce monde.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES SCIENCES PHYSIQUES.

— *La lumière électrique en Amérique.* — L'arrivée à New-York, dans les premiers jours d'octobre, du Paquebot transatlantique le *Saint-Laurent* éclairé par la lumière électrique de la Compagnie l'*Alliance*, a excité le plus vif enthousiasme. Sa traversée avait été éminemment heureuse et agréable ; la mer était illuminée au loin ; les navires, la terre, les bouées se voyaient à une très-grande distance ; et, si une montagne de glace avait flotté à l'horizon, elle serait apparue étincelante de clarté. M. le Capitaine de Bocandé, émerveillé lui-même de son succès, disait à tous ceux qui se pressaient pour l'entendre, que, dans sa conviction profonde, l'adoption à bord des paquebots de cette lumière providentielle préviendrait à jamais les collisions. Ses rayons étincelants illuminent les ténébres les plus profondes, pénètrent à travers les brouillards les plus épais, et révèlent la marche d'un navire en vue à une si grande distance, qu'on a largement le temps nécessaire pour changer de route, si la nécessité s'en faisait sentir. Les autres avantages considérables de cette lumière, disait encore M. le capitaine de Bocandé aux New-Yorkais étonnés, sont : 1° qu'on peut éclairer de nuit, à volonté, soit l'intérieur du navire, pour y disposer les colis ; soit l'intérieur de la chambre des machines, quand les réparations sont nécessaires ; soit le pont, pour embarquer le charbon ou les marchandises ; soit toute autre région du paquebot, de telle sorte que les travaux de tout genre sont aussi faciles qu'en plein jour. Lorsque le plus important est de se dépêcher, et de mettre le navire prêt à partir dans le plus court délai possible, la lumière électrique ne saurait être remplacée par rien. Cette lumière, enfin, qui saute presque instantanément du pont au mâât de beaupré, du mâât de beaupré au grand-mât, du grand-mât dans la coque ; qui éclaire à volonté tous les points de l'horizon et montre, grâce à la lunette de nuit tournante de M. le commandant du Buisson, tout ce qu'on a intérêt à voir, devient en même temps la meilleure source qu'on puisse imaginer de signaux visibles et intelligibles à des distances jusque-là inabordables.

Pendant les quelques jours que le *Saint-Laurent* est resté amarré dans le port de New-York, une foule immense est venue le visiter, et l'on comp-